Envoyé en préfecture le 31/12/2024 Reçu en préfecture le 31/12/2024

ID: 077-217704949-20241219-DELIB2024\_066-DE



A. MOMON

## **EXTRAIT DU REGISTRE** DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix-neuf décembre deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, Date de convocation 06/12/2024 Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Date d'affichage présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire. 19/12/2024 Etaient présents(es): Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Eric SAINT Nombre de conseillers : SEBASTIEN, Geneviève DARGNAT, Brigitte GOUYON, Michel DOYEN, Nassima VIGUIER, Alain GUYONNET, Régine BRIOIS-BRAUN, Elisabeth FRONTIN, Olivier BEUDAERT, Valérie BOCQUEL, Josiane PACHOLSKI, Pascale PALARD, Nicolas POUZET, Hermann TYNDAL et Daniel PIGNOT formant la majorité des membres en exercice. En exercice......23 Présents......17 Absents excusés avec procuration: Maud THOURY pouvoir à Daniel DESSOGNE Gerty EMBOULÉ pouvoir à Eric SAINT SEBASTIEN Votants.....22 Sébastien PELLERIN pouvoir à Alain GUYONNET Bernadette CAPDEVILLE pouvoir à Michel DOYEN Sébastien DERREUMAUX à Régine BRAUN Absent(s): Clément ROCU Secrétaire de séance : Daniel DESSOGNE Réf: 2024-070 Objet: PROJET NEOEN STOCKAGE ENERGIE PAR BATTERIES Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 23/12/2024 et qu'elle a été rendue exécutoire le 23/12/2024 Le Maire,

Envoyé en préfecture le 31/12/2024 Reçu en préfecture le 31/12/2024

Publié le

ID: 077-217704949-20241219-DELIB2024\_066-DE

## Réf: 2024-070- PROJET NEOEN STOCKAGE ENERGIE PAR BATTERIES

Entendu Monsieur le Maire,

- > RAPPELER les faits qui se sont déroulés comme suit :
  - 1. Rendez-vous le 23 avril 2024 avec le propriétaire du champ et un représentant de NEOEN pour informer du projet de stockage par batterie sur une surface clôturée d'environ 5,37 ha au nord du poste électrique RTE du Chesnoy
  - 2. Présentation détaillée du projet par NEOEN aux élus le 18 juin 2024
  - 3. Dépôt du permis de construire le 8 aout 2024 en mairie et transmis aux services de l'état pour instruction
  - 4. Demande d'informations complémentaires transmise à NEOEN par la DDT le 14 aout 2024
  - 5. Rendez-vous en mairie avec la DDT le 9 septembre 2024 pour avoir des informations sur la procédure du permis
  - 6. Rencontre avec NEOEN le 24 septembre 2024 pour demander des compléments d'informations qui ne figurent pas explicitement dans le permis de construire : décapage des terres, évacuations des terres de fondations, infiltration des eaux pluviales, trafic routier pendant la phase travaux, les risques de pollution de l'air, les nuisances sonores, les risques incendies.
  - 7. A la demande de la commune, le 14 octobre, NEOEN s'engage par écrit :
    - à réutiliser in situ les terres issues du décapage du terrain pour réaliser des merlons sur la limite ouest du projet afin de limiter les impacts visuels et sonores du projet
    - à réaliser une étude hydraulique sur l'emprise du futur projet de stockage, préalablement à sa construction et à communiquer ses résultats à la commune
    - à réaliser une étude acoustique
    - à présenter aux riverains le projet par des réunions publiques avant la fin de l'instruction du permis de construire
  - 8. A la demande des élus, une première réunion d'informations pour les Vernoucellois a eu lieu le 7 novembre 2024 en présence de NEOEN
  - 9. Premier rendez-vous avec le Sous-Préfet le 14 novembre 2024
  - 10. Rencontre le 18 novembre avec NEOEN en visio
  - 11. Le 22 novembre 2024, la CDPENAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) conditionne un avis favorable à la mise en place d'une compensation agricole collective volontaire et à la constitution d'un fonds de garantie pour le démantèlement du site avec des prescriptions de réhabilitation du site
  - 12. Rendez-vous en Sous-Préfecture avec la DDT et le Sous-Préfet le 12 décembre
  - 13. A la demande des élus, une seconde réunion d'informations a eu lieu le 16 décembre 2024
- > INFORMER que l'installation est classée sous le régime de la « déclaration » donc sans étude d'impact ni enquête publique.
- SIGNALER que le maire a rédigé aux services de l'état un courrier en date du 13 décembre 2024, un avis défavorable au projet : trop d'éléments à ce jour restent en suspens pour rassurer la population Vernoucelloise et notamment les riverains les plus proches à 200 mètres des premières batteries.

Ainsi Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer à bulletin secret sur le projet tel qu'il a été déposé par permis de construire le 8 aout 2024,

Après débat, le Conseil municipal émet un avis défavorable au projet par : 17 voix CONTRE, 3 voix POUR et 2 voix ABSTENTIONS

> EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 19 décembre 2024

> > Le Maire, Alain MOMO

Secrétaire de séance : Daniel DESSOGNE